

vons à des personnes que nous aimons, ou contre lesquelles nous sommes fort en colère, nous nous servons du pronom *tu* ; de même le pronom *vous*, qui fut de tout temps employé, en parlant à une seule personne, comme une marque d'égard, de respect ou d'indifférence, n'est plus dans quelques circonstances que l'expression de la douleur. Nous n'en citerons qu'un exemple, mais il suffira pour faire sentir combien le pronom *vous* mis à la place du pronom *tu* change le sens d'une phrase.

Un père est prévenu que son fils, abandonné à la débauche, se propose de forcer son secrétaire pour y prendre de l'argent : il ouvre lui-même son secrétaire, et y met en évidence une somme d'argent, avec ce billet foudroyant adressé à son fils :

Puisqu'un lien fatal a pour *vous* tant d'appas
Qu'il *vous* fait renoncer à *votre* propre estime,
Je veux du moins *vous* épargner un crime :
Acceptez . . . ne dérobez pas.

(M. Pèyre, *l'École des Pères*, act. IV, sc. 14.)

Tous nos lecteurs sentiraient que ce fils, accoutumé à entendre de la bouche de son père le mot *tu*, expression de sa tendresse, aura été abimé à la lecture de ces *vous*, qui sont le langage d'un père péniblement affecté ; ils sentiraient aussi que ce reproche paternel n'aurait pas été si touchant, et n'aurait pas produit l'effet que ce père se proposait, s'il avait parlé ainsi : « Puisqu'un lien fatal a pour *toi* tant d'appas, qu'il *te* fait renoncer à *ta* propre estime, je veux du moins *l'épargner* un crime : accepte . . . ne dérobe pas. »

Vous, tu, toi, peuvent se dire des animaux, et même des choses inanimées, mais uniquement en apostrophe ; un berger dirait très bien : « Mes chères brebis, *vous* êtes l'unique objet de mes soins ; » et un Israélite indigné pourrait tenir ce langage : « Et *toi*, sainte montagne de Sion, tu t'es vue profanée par des impies. »

(Girard, page 325, tome I.)

Il est quelquefois permis de mettre à la seconde personne ce qu'on exprime ordinairement par la troisième : « Il y a des gens si com-
« plaisants que *vous* ne *sauriez* vous empêcher de rechercher leur
« société, » — pour *qu'on ne saurait s'empêcher*, etc.

« C'est quelque chose de bien terrible qu'une tempête ; il est bien
« difficile de ne pas craindre, lorsque *vous* voyez les flots soulevés
« qui viennent fondre sur *vous*, *votre* pilote qui se trouble, etc. »

Ce tour de phrase éveille l'attention de ceux à qui l'on parle ; il les intéresse, ils croient voir ce qu'on leur dit.

Mais ce serait en abuser que de dire à quelqu'un : « Quand *vous*
« *volez* sur les grands chemins, et que *vous êtes pris*, on *vous* juge,
« et l'on *vous* pend en vingt-quatre heures. » (Wailly, page 179.)

§ IX.

II.

Il, pronom singulier masculin de la troisième personne, se dit des personnes et des choses, et est toujours sujet de la proposition :

Un dévot aux yeux creux, et d'abstinence blême,
S'il n'a point le cœur juste, est affreux devant Dieu ;
L'Évangile au chrétien ne dit en aucun lieu :
« Sois dévot. » *Il* nous dit : « Sois doux, simple, équitable. »
(Boileau, *sat.* XI.)

Le premier *il* se rapporte à *dévot*, et le second à *évangile*.

Il, dans les verbes unipersonnels ou pris unipersonnellement, s'emploie sans rapport à un nom déjà exprimé ; il se rapporte à ce qui suit, et sert à l'indiquer. Quand je dis : *IL s'est passé bien des choses depuis que nous ne nous sommes vus* ; *IL* est mis pour BIEN *des choses*, et ces mots sont le sujet, et non pas le régime du verbe *s'est passé*. C'est comme s'il y avait, *bien des choses se sont passées*.

(Restaut, page 308. — Wailly, page 219.)

Cette explication nous paraît peu satisfaisante, car il n'est pas juste de dire que *il* soit mis pour *bien des choses*, puisque ces mots eux-mêmes sont exprimés ; le pronom *il* ne peut donc pas les remplacer. Dans *il faut se hâter*, dira-t-on que le pronom se rapporte à ce qui suit, c'est-à-dire, à *se hâter*. Ce serait une erreur, selon nous. Le verbe comprend deux choses, l'idée et la forme : *falloir* me présente l'idée de nécessité ; mais si je veux indiquer par ce verbe que la nécessité existe maintenant, ou qu'elle a existé, je mets en usage la forme et je dis *il faut, il a fallu*. Or, cet *il*, mot vague signifiant *ceci, cette chose*, (voyez p. 277), indique nécessairement le nom de l'idée contenue dans le verbe, et appelle notre attention sur *la chose* même que ce verbe exprime ; *il faut* équivaut à *le falloir existe*. Dans ces mots *il s'est passé bien des choses*, nous voyons un idiotisme qui tend à séparer d'abord, à distinguer du sujet de la phrase l'action même du verbe. En effet, l'esprit saisit une différence entre ces deux locutions, *bien des choses se sont passées*, et *il s'est passé bien des choses*. Dans le premier cas, on semble remarquer davantage la quantité de choses arrivées ; dans le second, c'est l'événement surtout qui frappe, c'est l'acte exprimé par le verbe. Voilà pourquoi le verbe s'isole d'abord, et reste, dans la forme grammaticale, indépendant du véritable sujet de la phrase auquel il se rattache en réalité. Voyez ce qui est dit plus loin, art. V, § 5, au verbe impersonnel. A. L.

Le pronom *il*, et en général les pronoms doivent rappeler l'idée de la personne ou de la chose, ou du nom de la personne ou de la chose

dont ils tiennent la place, et être au même nombre et au même genre :

Voilà l'homme en effet; *il* va du blanc au noir :
Il condamne au matin ses sentiments du soir.
 Importun à tout autre, à soi-même incommode,
Il change à tous moments d'esprit comme de mode :
Il tourne au moindre vent, *il* tombe au moindre choc :
 Aujourd'hui dans un casque, et demain dans un froc.

(Boileau, *Sat. VIII.*)

Dans cet exemple, *il*, qui se rapporte à *homme*, en réveille l'idée, et est le seul pronom qui convienne; aussi prend-il la forme masculine et singulière, parce que *homme* est de ce genre et de ce nombre.

(Le *Dict. crit.* de Féraud, au mot *il*. — Lévizac, page 306, tome I.)

Lorsque le sujet du verbe vient d'être énoncé, le pronom *il* ne doit pas précéder ce verbe; ainsi cette phrase de Fontenelle n'est pas correcte : « Licinius étant venu à Antioche, et se doutant de l'imposture, *il* fit mettre à la torture le prophète de ce nouveau Jupiter; » on doit supprimer le pronom *il*, puisque Licinius est le sujet du verbe.

(Le *Dict. crit.* de Féraud, au mot *il*.)

Cette phrase a été défendue par les auteurs de la *Grammaire nationale*, qui y trouvent une ellipse. Selon eux, c'est comme s'il y avait : « Pour ce qui est de Licinius, je dis de lui qu'étant venu à Antioche, *il* fit, etc. » Et cela pour prouver qu'il n'y a point de pléonasme ! autant vaut cependant admettre un pléonasme que de se fatiguer à inventer de pareilles ellipses. N'oublions pas que la langue française vient du latin : or, cette tournure est imitée de l'*ablatif absolu* des Latins; *Licinius étant venu*, c'est-à-dire quand Licinius fut venu. Et remarquez que cette locution exige nécessairement un participe présent, ou bien les auxiliaires *étant*, *ayant* avec un participe passé; de sorte que c'est là une phrase absolue qu'il faut expliquer par un autre mode précédé d'une conjonction, *lorsque*, *comme*, etc., et alors le sujet est pour ainsi dire absorbé par cette tournure, qui permet encore devant le verbe principal l'emploi du pronom. Ainsi Montesquieu a pu régulièrement écrire : « Les Romains se destinant à la guerre et la regardant comme le seul art, *ils* avaient mis tout leur esprit et toutes leurs pensées à la perfectionner. » — « Le peuple voyant sans peine dépouiller toutes les grandes familles, *il* jouissait des fruits de la tyrannie. » Racine a dit de même :

Que dis-je? *Le succès* animant leur fureur,
 Jusque sur notre autel *vo*tre injuste marâtre
 Veut offrir à Baal un encens idolâtre. (Athalie, I, 2.)

Nous voyons également là deux sujets, dont le premier est absolu avec le participe présent. Mais c'est le seul cas où cette tournure soit autorisée; il serait incorrect d'écrire, *les Romains destinés à la guerre, ils* avaient, etc. A. L.

Abordons une autre question. Dans les phrases interrogatives, le pronom est presque toujours exprimé en même temps que le substantif, et il peut l'être dans certaines autres tournures de phrase. (Voyez, sur le pronom placé après le verbe, p. 312.)

Dieu laissa-t-il jamais ses enfants au besoin? (Racine.)

« Combien un *avocat* bien payé par avance, trouve-t-il plus juste la cause dont il est chargé! » (Pascal.)

La plupart des Grammairiens voient un double sujet du verbe dans ces locutions, où le pronom forme, selon eux, un pléonasme, nécessaire dans le premier cas, utile dans le second. Mais les auteurs de la *Grammaire nationale* affirment qu'avec une pareille réponse l'ignorance est fort à l'aise; et à leur tour ils veulent trouver là une ellipse. Ils citent cette phrase de Bernardin de Saint-Pierre : « Oh ! pourquoi la fortune vous a-t-elle refusé un peu de terre ! » et ils pensent que l'écrivain, préoccupé de son idée, allait supprimer le mot *fortune*, mais que, pour être compris du lecteur, il le jette en avant; de sorte que le mot *fortune* n'est là que l'explicateur du pronom *elle*, sujet du verbe. Mais cela prouve-t-il le moins du monde la nécessité du pronom ? Et si l'on admet pour cette phrase l'analyse proposée, *pourquoi vous a-t-elle (je veux dire) la fortune, refusé*, etc. on pourra de la même manière justifier ce solécisme : *La fortune elle vous refuse*. Autre exemple : « A peine une résolution était-elle prise dans le conseil, que les Dauniens faisaient ce qui était nécessaire pour empêcher le succès. » (Fénelon). Écoutez les auteurs de la *Grammaire nationale* : « Fénelon, en exprimant le mot *résolution*, ne le fait que par apposition. C'est encore comme s'il y avait à l'égard d'une résolution, à peine était-elle prise dans le conseil. Voilà l'ordre logique; voilà l'analyse d'après laquelle il n'y a qu'un sujet, qui est *elle*. » Nous demanderons alors comment on pourrait avec ce principe condamner la phrase ainsi construite : *A peine une résolution elle était prise*. Concluons. Nous n'avons guère dans notre langue qu'une seule forme pour indiquer l'interrogation et souvent l'exclamation; c'est de placer le pronom après le verbe : *Vient-il? Se peut-il!* Mais en même temps on peut avoir besoin d'énoncer l'objet de la pensée : *Votre père vient-il? Ce crime se peut-il!* Alors évidemment le substantif est le sujet du verbe, et le pronom perd sa valeur propre pour devenir seulement signe de l'interrogation ou de l'exclamation; ce n'est plus qu'une particule, une sorte d'enclitique nécessaire au mouvement de la phrase. Dans l'autre cas exceptionnel, l'emploi du pronom devient à peu près facultatif : *A peine le jour nous éclaire; à peine le jour luit-il*. Alors ce n'est plus qu'une élégance euphonique ou une nuance du goût laissée au choix de l'écrivain. Or, si le pronom dans ce cas était le véritable sujet, si c'était un mot principal, pourrait-on l'admettre ou le retrancher à volonté ? A. L.

Dans l'emploi du pronom *il*, ce qu'il faut surtout éviter, ce sont les équivoques; par exemple, quand on dit : *Molière a surpassé Plaute dans tout ce qu'il a fait de meilleur*; on ne sait d'abord si *Molière*, dans tout ce qu'il a fait de meilleur, a surpassé *Plaute*, ou si, *Plaute*, dans tout ce qu'il a fait de meilleur, a été surpassé par *Molière*. Voilà ce qui ne doit pas rester en doute.

(Wailly, page 219. — Le *Dict.* de Féraud. — Lévizac, page 317, tome I.)

§ X.

ILS.

Ils est le pluriel de *il*, et tout ce qu'on vient de lire sur ce pro-

nom *lui* est applicable. — Excepté dans ce qui regarde les verbes impersonnels.

§ XI.

LUI.

Lui est un pronom de la troisième personne, et du nombre singulier.

Sa fonction ordinaire est de servir de complément à une préposition exprimée ou sous-entendue : *J'allai à lui. Je tombai sur lui. Vous irez avec lui.*

Une grenouille vit un bœuf
Qui *lui* sembla de belle taille

Dans ce dernier exemple, la préposition est sous-entendue; c'est comme si l'on disait, qui sembla *à elle* de belle taille.

(Féraud et l'Académie.)

Ce n'est que dans ce dernier cas que le pronom *lui* est commun aux deux genres.

Hors de là, il n'appartient qu'au genre masculin : *C'est lui qui me l'a donné; c'est de lui que je le tiens; vous pensez ainsi, mais lui pense autrement.*

(L'Académie.)

Lui s'emploie quelquefois comme mot explétif, et quand on veut donner plus de force au discours : « Il est impossible qu'un homme de mauvais naturel aime le bien public; car comment pourrait-il aimer un million d'hommes, *lui* qui n'a jamais aimé personne. » (Fréron.) — « Je le verrai *lui-même*. » Il s'emploie encore quand on veut marquer la part que différentes personnes ont eue ou auront à un fait ou à une action : « Mes frères et mon cousin m'ont secouru; eux m'ont relevé, et *lui* m'a pansé. »

(Wailly, page 181. — Lévizac, page 310, tome I.)

Lui se place après le verbe, 1° quand ce pronom est précédé d'une préposition : « Comme on conseillait à Philippe, père d'Alexandre, de chasser de ses états un homme qui avait mal parlé de *lui*, je m'en garderais bien, dit-il, il irait partout médire de moi. »

(Wailly, page 318.)

2° Lorsque le verbe est à l'impératif : « Dites-*lui* ce qui en est. »

(Le même.)

Dans ce cas, il faut que le verbe ne soit pas accompagné d'une négation; autrement le pronom reprend sa place ordinaire, avant le verbe, comme complément indirect : *Ne lui faites point cet affront, ne lui donnez rien.* Quelquefois même, sans

la négation, quand il se rapporte à un second verbe qui se joint par une conjonction à un premier impératif, il garde encore sa place ordinaire :

Vous attendez le roi. Parlez et *lui* montrez
Contre le fils d'Hector tous les Grecs conjurés. (Racine.)

Nous avons déjà signalé ces variations du pronom régime, page 316. A. L.

NOTA. Ce que nous avons dit au pronom *me*, sur la place des pronoms en régime, est applicable au pronom *lui*.

Et l'observation que nous faisons au pronom *se*, page 335, sur l'inconvénient qu'il peut y avoir à placer ce pronom près du premier verbe, dans les phrases où il y a deux verbes, s'applique également au pronom *lui*.

Lui, joint à un *nom* ou à un pronom, soit par la conjonction *et*, soit par la conjonction *ni*, veut toujours que le verbe qui est auparavant soit précédé d'un pronom de même nature que le pronom ou les pronoms qui suivent. Exemples : « Je l'en félicite, *lui* et ses amis. » — « Je ne l'estime ni *lui* ni son frère. » — « On ne nous accueillit ni *lui* ni moi. »

Bossuet n'a donc pu dire correctement : « Il semble que Valdo ait eu un bon dessein, et que la gloire de la pauvreté (évangélique) ait séduit *lui* et ses partisans. » — Il fallait l'AIT séduit, LUI et ses partisans. — Fénelon n'a pu dire non plus : « Pénélope, ne voyant revenir ni *lui* ni moi, n'aura pu résister à tant de prétendants; » il fallait ne NOUS voyant revenir ni LUI ni moi.

(Le Dict. crit. de Féraud, au mot eux.)

Les auteurs de la Grammaire nationale défendent ces deux phrases, qu'ils trouvent très correctes. La répétition du pronom n'a lieu, selon eux, que pour donner plus d'énergie à la phrase et à la pensée, mais ce n'est point une règle rigoureuse. Il nous semble qu'il faudrait ici faire une différence. Dans la phrase de Bossuet, *ait séduit lui* est un assemblage de mots qui choque notre oreille; il faut donc suivre nécessairement pour cette première expression la règle ordinaire du pronom : l'ait séduit; et alors pour marquer le rapprochement, *lui*, répété par apposition, devient nécessaire. Mais si l'auteur eût exprimé tout d'abord son second régime, il eût pu dire très correctement *ait séduit ses partisans et lui*. Dans la phrase de Fénelon, au contraire, la disjonctive *ni*, isolant tout de suite le verbe pour faire attendre les deux régimes, sauve la dissonnance et fait une construction de phrase qui nous paraît fort régulière. Observez encore que *nous*, ajouté à cette phrase, ne rendrait pas exactement la pensée de l'écrivain; ce mot réunirait en quelque sorte les deux personnages, comme s'ils revenaient ensemble, et l'alternative serait moins vivement marquée. Il faut donc, dans ces locutions aussi, consulter l'oreille et le goût. A. L.

Une grande différence, et la plus remarquable qu'il y ait, entre les pronoms de la troisième personne et ceux des deux premières, c'est que ceux-ci (*je, moi, nous, tu, toi, vous*) ne peuvent jamais désigner que des personnes ou des choses personnifiées; et que

ceux-là (*il, ils, elle, elles*) servent à désigner les personnes aussi bien que les choses.

Mais il faut observer que *lui* (*) ne se dit point des choses, quand il est régime indirect, c'est-à-dire quand il est précédé d'une préposition; alors on le supplée par les pronoms *le, la, les*, ou par les pronoms *en* et *y*; ainsi, au lieu de dire en parlant d'une maison : *Je lui ajouterai un pavillon*, vous direz : *j'y ajouterai un pavillon*; d'une affaire ou de plusieurs, *je lui* ou *je leur* donnerai mes soins, vous direz : *j'y donnerai mes soins*.

Vous pourrez dire d'un poète : *Que pense-t-on DE LUI?* Mais de ses ouvrages, il faudra dire : *qu'EN pense-t-on?*

On ne dira pas non plus d'un arbre : *Ne montez pas sur LUI pour EN cueillir LES fruits, vous tomberiez*; mais on dira : *n'y montez pas pour EN cueillir LES fruits, vous tomberiez*.

(Le P. Buffier, n° 699. — Th. Corneille, sur la 104^e Remarque de Vaugelas. — MM. de Port-Royal, page 110. — Condillac, ch. VIII, page 201. — D'Olivet, page 165. — Restaut, page 99. — Et Wailly, page 184.)

Enfin à ces questions :

Est-ce-là votre demeure?	} Vous répondrez :	ce ne l'est pas.
Sont-ce-là vos appartements?		ce les sont.
Sont-ce-là vos robes?		ce ne les sont pas.
Que peut-on faire de cet enclos?		on n'en peut rien faire.

(Le P. Buffier, n° 68. — D'Olivet, p. 165. — Wailly, page 184.)

Cependant l'usage autorise à se servir des pronoms *lui, eux, elles*, en régime direct ou en régime indirect, quand on parle de choses personnifiées, ou auxquelles on attribue ce qu'on a coutume d'attribuer aux personnes : *J'aime LA VÉRITÉ au point que je sacrifierais tout pour ELLE*.

L'innocence vaut bien que l'on parle pour *elle*.

(Racine, *les Frères ennemis*, act. III, sc. 6.)

Fromant, page 135 de son *Supplém. à la Gramm. de Port-Royal*. — Le P. Buffier, n° 790. — Wailly, page 185.)

(*) Remarquez que cette règle, ainsi qu'on va le voir, s'applique aux pronoms *elle* et *eux*. — L'Académie n'indique pas d'exception; cependant on ne peut guère regarder comme fautive cette phrase de Voltaire : « Un homme qui veut faire passer son avis ne *lui* donne pas de si abominables couleurs. » Encore moins celle-ci : « Aujourd'hui la critique est moins nécessaire, et l'esprit philosophique *lui* a succédé. » Il ne faut donc pas perdre de vue la restriction qui termine ce paragraphe. A. L.

Condillac (pag. 202 de sa Gramm.) pense que si dans ces sortes de phrases les pronoms *lui* et *elle* se disent des choses aussi bien que des personnes, c'est seulement parce qu'il n'y a pas d'autres manières de s'exprimer, et qu'il importe peu que *la vérité* soit personnifiée ou ne le soit pas.

§ XII.

ELLE.

Elle, pronom de la troisième personne du féminin singulier, fait *elles* au pluriel. Il est tantôt le féminin de *il*, et tantôt le féminin de *lui*; dans le premier cas, il est toujours le sujet du verbe, le précède toujours, excepté dans les interrogations, et ne peut en être séparé que par un autre pronom personnel ou une négative. — *ELLE danse, ELLE lui a donné sa grâce. — Vient-ELLE? Danse-t-ELLE?*

Elle, sujet d'une proposition, se dit également des personnes et des choses.

Quand *elle* est le féminin de *lui*, il ne se dit pas toujours des choses. — On ne dit pas d'une science ou d'une profession, *IL s'est adonné à ELLE*, il faut dire, *IL s'y est adonné*; ni d'une jument, *jene me suis pas encore servi d'ELLE*, mais *je ne m'en suis pas encore servi*.

Il semble qu'avec les prépositions *de* et *à*, les pronoms *elle, lui, eux*, ne se disent pas indifféremment des choses et des personnes. — Cependant, lorsqu'ils sont précédés des prépositions *avec* ou *après*, ils peuvent se dire des choses. « Cette rivière, dans ses débordements, entraîne avec *elle* tout ce qu'*elle* rencontre, *elle* ne laisse « rien après *elle*. »

Elle ne peut pas servir de régime indirect à un verbe actif; on y substitue *lui*, qui alors est féminin. — En parlant d'une femme, on dit : « Donnez-*lui* ce qu'elle demande; *elle* demande ses gages, donnez-les-*lui*. » — Cependant, s'il était question de savoir à qui, de plusieurs femmes, on doit donner quelque chose, on dirait fort bien, *ces femmes ne méritent pas ce présent, faites-le à ELLE*, en désignant celle que l'on entend indiquer par le pronom. C'est par la même raison qu'on lit dans *Télémaque* : « Il croyait ne pas parler à *elle*, ne sachant plus où il était. » Dans cette phrase, *elle* est considéré, non comme une personne à qui l'on dit quelque chose, mais comme une personne à qui l'on adresse la parole. — *Il veut LUI parler si-*

gnifie : *il veut lui dire quelque chose*, lui communiquer quelque chose par le moyen de la parole.

Il veut parler à ELLE signifie *c'est à ELLE qu'il veut adresser la parole*, et dans ce tour il y a toujours une sorte d'opposition; *ce n'est pas à LUI que je veux parler, c'est à ELLE*.

Après les verbes neutres et pronominaux qui régissent la préposition *à*, on dit *elle* et *elles*. — *Il faut s'adresser à ELLE ou à ELLES, il faut revenir à ELLE ou à ELLES*. — Quand on y ajoute *même*, on peut dire *à elle* avec les verbes actifs, en faisant précéder *lui* : *donnez-les-LUI à ELLE-même*.

Quand le pronom *la* est le régime direct d'un verbe, et qu'il y a après ce verbe un nom qui concourt avec le pronom à former ce régime direct, on le répète après le verbe, par le moyen d'*elle* : *Le lion la dévora, ELLE et ses enfants*; de même au pluriel : *On les condamna, ELLES et leurs complices*.

Lorsque le pronom *elle* est le sujet d'une proposition, et qu'on veut le joindre à un nom qui concourt avec lui à former ce sujet, on laisse le verbe après le pronom, parce qu'il ne peut en être séparé; mais après le verbe, on répète *elle*, pour le joindre au nom qui concourt avec ce pronom à former le sujet : *ELLE mourut, ELLE et les siens*.

Le pronom *elle*, comme plusieurs autres pronoms, s'emploie aussi pour rappeler des phrases entières. — *Qui a commis ce crime abominable? Elle*; c'est-à-dire *ELLE a commis ce crime abominable*. —

Voyez *lui*, p. 329.

Voltaire a dit dans *Oreste* (act. V, sc. 7) :

Fers, tombez de ses mains; le sceptre est fait pour *elles*.

Observez, dit à ce sujet La Harpe (*Cours de littér.*), qu'il n'est ni dans le génie de notre langue, ni dans l'usage des bons écrivains, de placer le pronom *elle* autrement que comme sujet, quand il se rapporte aux choses; on ne l'emploie comme régime que quand il se rapporte aux personnes ou aux choses personnifiées : la violation de cette règle jette de la langueur dans le style; c'est une sorte d'inélégance. La même faute est dans ces vers de *Tancrede* (act. I, sc. 4) :

Mais qui peut altérer vos bontés paternelles ?

Vous seule, vous, ma fille, en abusant trop d'*elles*.

Il n'y a personne qui ne sente combien ce pronom *elles* qui finit la phrase et le vers produit un mauvais effet; et cet effet se trouvera dans toutes les phrases du même genre, en prose comme en vers. — *Il se souvient de vos bontés, il en est pénétré*. Si l'on disait *il est*

pénétré d'ELLES, cela paraîtrait ridicule. C'est que notre langue y a pourvu moyennant le pronom *en*, qui, se plaçant avant le verbe, réunit la précision et la rapidité. Il est vrai qu'il y a des occasions où l'on ne saurait se servir du mot *en*; mais alors il faut éviter ce pronom et chercher une autre tournure.

(M. Laveaux.)

Toutes ces réflexions sont fort justes; mais nous croyons que pour le vers d'*Oreste* on peut le défendre; car il n'y a que cette manière d'exprimer la pensée. A. L.

§ XIII.

EUX.

Eux, pronom de la troisième personne, masculin pluriel. C'est le pluriel de *lui*; mais il ne s'emploie pas comme son singulier, en régime indirect, sans le secours d'une préposition exprimée; on y supplée par le pronom *leur*, qui se dit au masculin et au féminin. — Voyez *Leur*, p. 334.

Eux se met toujours après le verbe; souvent il est précédé d'une préposition, et alors il est le terme du rapport. S'il n'en est pas précédé, il est le sujet d'une proposition; dans le dernier cas, il ne se met jamais seul, et est suivi ou d'un autre substantif, ou de l'adjectif même : *Ils souffrent beaucoup, EUX et leurs enfants*, c'est-à-dire *eux et leurs enfants souffrent beaucoup; ils le disent EUX-mêmes*.

Il est cependant certaines phrases où le pronom *eux* n'est pas placé nécessairement après le verbe; témoin ce vers de La Fontaine :

Eux seuls seront exempts de la commune loi !

Mais il n'y a peut-être que ce seul cas. A. L.

Après un substantif suivi de la préposition *de*, on n'emploie guère *eux*; mais, au lieu de ce pronom, on met l'adjectif possessif *leur* avant le substantif. On ne dit pas *c'est le livre d'EUX*, mais *c'est leur livre*. Cependant on dit *j'ai besoin d'EUX, j'ai soin d'EUX*; parce qu'*avoir besoin, avoir soin* sont des verbes, et qu'il ne s'agit pas ici d'un sens possessif.

Eux s'emploie aussi pour rappeler au masculin l'idée du pronom *les* mis en régime direct, et lier ce pronom avec une proposition incidente : « Vous les blâmez, *eux* qui n'ont suivi que vos « conseils. »

Eux rappelle aussi ce même pronom au masculin, lorsque ce pronom partage la fonction de régime avec un ou plusieurs substantifs placés après le verbe, et sert à le lier avec ces substantifs. *Je les ai vus, EUX et leurs enfants; je les ai vus, EUX, leurs femmes et leurs*

enfants. Eux sert aussi, dans un cas semblable, à rappeler l'idée du pronom *leur*, employé comme régime indirect : *Je leur ai parlé, à eux et à leurs adhérents.* — On peut dire, *je veux leur parler, ou je veux parler à eux*; mais avec la même différence de sens que nous avons appliquée au mot *Lui*. — Voyez *Lui, Leur*.

§ XIV.

LEUR.

Leur. Il ne faut pas confondre ce pronom pluriel de la troisième personne avec l'adjectif pronominal possessif *leur*, dont nous parlerons un peu plus loin.

Leur, pronom personnel, est des deux genres; il signifie *à eux, à elles*, et il se dit principalement des personnes : « Les femmes « doivent être attentives, car une simple apparence *leur* fait quel-
« quefois plus de tort qu'une faute réelle. » (Girard.)

« Il faut compter sur l'ingratitude des hommes, et ne laisser pas
« de *leur* faire du bien. » (Télém., livre XXIV.)

Quelquefois on s'en sert en parlant des animaux, des plantes, et même des choses inanimées : « Quand je vois les nids des oiseaux
« formés avec tant d'art, je demande quel maître *leur* a appris les
« mathématiques et l'architecture. » — « Ces orangers vont périr si
« on ne *leur* donne de l'eau. » — « Ces murs sont mal faits, on ne
« *leur* a pas donné assez de talus. »

(Le Dict. de l'Acad. et les Grammairiens modernes.)

Mais en général l'emploi du pronom personnel *leur* est restreint aux personnes, et ce serait s'exprimer incorrectement que de dire : *Ces projets parurent sages, et Henri LEUR donna son approbation*, au lieu de : *Henri y donna son approbation.*

Outre que la signification de *leur*, pronom personnel, est différente de celle de *leur*, adjectif possessif, c'est qu'encore celui qui est pronom personnel se joint toujours à un verbe, et désigne un nom pluriel qu'il remplace sans jamais prendre de *s* final, au lieu que celui qui est adjectif précède toujours un substantif qu'il modifie, et avec lequel il s'accorde : « Le pardon des ennemis ne consiste pas
« seulement à ne *leur* nuire ni dans leur réputation ni dans leurs
« biens; il faut encore les aimer véritablement, et *leur* faire plaisir
« si l'occasion s'en présente. » (Girard.)

Na, dis-leur qu'à ce prix je *leur* permets de vivre.

(Racine, *Athalie*, act. V, sc. 2.)

Quant à la place que *leur* occupe à l'égard du verbe, il suit la règle du pronom *lui*, non précédé d'une préposition.

(Les Grammairiens anciens et les modernes.)

§ XV.

SE.

Se, pronom de la troisième personne, des deux nombres et des deux genres, s'emploie pour les personnes et pour les choses, et accompagne toujours un verbe : « Cette femme *se* promène; ces hommes
« *se* querellent; cette fleur *se* flétrit; ces arbres *se* meurent. »

Les yeux de l'amitié *se* trompent rarement.

(Voltaire, *Oreste*, acte IV, sc. 1.)

Il sert à la conjugaison des verbes pronominaux : *il* ou *elle se repent de sa faute.*

Se est tantôt régime direct des verbes actifs : *SE rétracter, SE perdre, rétracter soi, perdre soi*; tantôt régime indirect : *SE faire une loi, SE prescrire un devoir; faire une loi à soi, prescrire un devoir à soi.*

(Le Dict. de l'Académie.)

Observez que quand deux verbes sont à des temps composés *se* peut servir pour l'un et pour l'autre, sans qu'il soit besoin de le répéter, s'il est régime direct ou régime indirect des deux verbes; comme dans cette phrase : « Il s'est instruit et rendu recommandable
« par ses lumières. »

Mais on ne saurait se dispenser de répéter ce pronom, s'il est régime direct d'un verbe, et régime indirect d'un autre. On ne dira donc pas : *Il s'est instruit et acquis beaucoup d'estime par ses lumières, mais bien il s'est instruit et s'est acquis, etc.*

(Marmontel et M. Laveaux.)

Le pronom *se* précède toujours le verbe dont il est le régime; mais dans les phrases où il y a deux verbes, sa place n'est pas aussi certaine. Autrefois on plaçait plus volontiers ce pronom avant le verbe irrégissant auquel il n'appartenait pas, qu'avant le verbe régi auquel il appartenait; on disait : *Il se peut faire, plutôt que il peut se faire; ils se peuvent entr'aider, plutôt que ils peuvent s'entr'aider.*

« Votre idée *se* sait toujours faire place, » a dit madame de Sévigné.

Racine, dans *Bajazet* :

Viens, suis-moi; la sultane en ce lieu *se* doit rendre.

(Act. I, sc. 1.)

Et La Fontaine (dans sa fable de *l'Ane et le Chien*) :

Il se faut entr'aider, c'est la loi de nature.

L'abbé d'Olivet trouvait que ces deux manières de s'exprimer étaient également bonnes. Lamothe-Levayer pensait qu'il était beaucoup mieux de placer le pronom avant l'infinitif qui le régit; effectivement, fait observer Féraud, cela est plus analogue au génie de la langue, qui est de rapprocher, autant qu'elle peut, les mots qui ont relation entre eux. Ce dernier avis a prévalu; mais, si habituellement on doit le suivre, on peut, pour la variété ou pour la mélodie, s'en écarter quelquefois.

Voyez ce que nous disons plus loin au pronom *le*, et aussi page 318.

§ XVI.

SOI.

Soi, pronom singulier de la troisième personne et des deux genres, se dit des personnes et des choses. (Le *Dict. de l'Académie*.)

Quand *soi* se dit *des personnes*, on en fait usage dans les propositions générales ou indéterminées; et, dans ce cas, ce pronom est toujours accompagné ou d'un nom collectif, ou d'un pronom indéfini, tels que *chacun*, *on*, *quiconque*, *aucun*, *celui qui*, *heureux qui*, *personne*, *tout homme*, etc., etc.; ou bien encore d'un verbe employé, soit unipersonnellement, soit à l'infinitif :

« *Quiconque* n'aime que *soi* est indigne de vivre. »

Aucun n'est prophète chez *soi*.

(La Fontaine, f. de *Démocrite*.)

On a souvent besoin d'un plus petit que *soi*.

(Le même, f. 2, liv. II.)

Des passions la plus triste en la vie

C'est de n'aimer que *soi* dans l'univers.

(Florian, *la Poule de Caux*.)

Heureux qui vit chez *soi*,

De régler ses desirs faisant tout son emploi !

(La Fontaine, *l'homme qui court après la Fortune*.)

« *Il* dépend toujours de *soi* d'agir honorablement. »

« *Être* trop mécontent de *soi* est une faiblesse; en être trop content est une sottise. » (Madame de Sablé.)

(Le P. Buffier, n° 704. — D'Olivet, page 166 de sa Grammaire, et 20^e Rem. sur Racine. — Girard, page 345, tome I. — Wailly, page 185.)

Si l'on veut appliquer individuellement à quelque sujet chacune de ces mêmes propositions générales, ou, ce qui est la même chose,

si la proposition est individuelle et déterminée, d'Olivet est d'avis que ce n'est plus du pronom personnel *soi* que l'on doit alors se servir, mais du pronom défini *lui* ou *elle*, suivant le genre; qu'en conséquence on doit dire : « Cet homme a pour *lui* un œil de complaisance. » — « Il rapporte tout à *lui*, il ne parle que de *lui*. » — « Cette personne est contente d'*elle*, lorsqu'elle a fait une bonne action. » — « Elle vit retirée chez *elle*. » (Mêmes autorités.)

Wailly, Lévizac, Caminade et plusieurs autres Grammairiens se sont rangés à cet avis; mais M. Lemare, M. Boinvilliers, et, après eux, M. Boniface pensent que *soi*, se rapportant à des personnes, peut très bien s'employer dans les propositions qui présentent un sens déterminé. Ce pronom, disent-ils, est indispensable lorsque l'emploi de *lui* ou *eux* pourrait donner lieu à une équivoque, comme dans cette phrase : « Ce jeune homme, en remplissant les volontés de son père, travaille pour *soi*; » car si l'on disait *travaille pour lui*, on ne saurait si le jeune homme dont il est question travaille pour ses intérêts, ou pour ceux de son père.

Soi indique une action qui tombe sur le sujet de la proposition, au lieu que *lui* annonce que l'action passe au delà du sujet; de sorte que l'on doit dire : « Paul pense à *soi*, » si l'on veut faire entendre que Paul est l'objet de ses propres pensées; et, si l'on veut exprimer qu'il pense à Luc, on dira : « il pense à *lui*. » Cette nuance se trouve parfaitement exprimée dans les vers suivants :

Ou mon amour me trompe, ou Zaïre aujourd'hui,

Pour l'élever à *soi*, descendrait jusqu'à *lui*.

(Voltaire, *Zaïre*, act. I, sc. 1.)

A ces motifs, ces Grammairiens ajoutent beaucoup d'exemples choisis dans de bons écrivains, tant anciens que modernes.

« Un homme peut parler avantageusement de *soi* lorsqu'il est calomnié. »

(Voltaire.)

Charmant, jeune, traînant tous les cœurs après *soi*.

(Racine, *Phèdre*.)

« Il faut laisser Mélinde parler de *soi*, de ses vapeurs, de son insomnie. » (LA BRUYÈRE.) — « L'avare qui a un fils prodigue n'amasse ni pour *soi* ni pour *lui*. »

Ensuite ils invoquent l'autorité de Marmontel, qui a fait observer que plusieurs écrivains n'ont eu aucun égard à la règle donnée par d'Olivet; enfin ils citent Domergue, qui, dans son journal, dit que *soi* écarte tout rapport d'ambiguïté, qu'il nous vient d'une langue ancienne à laquelle nous devons également une infinité d'autres